



# La concurrence dans les transports urbains en 2016 et sur dix ans

**Chaque année depuis 2005, l'UTP étudie les évolutions du marché du transport urbain français en suivant les appels d'offres et les changements de mode de gestion concernant ses réseaux adhérents<sup>1</sup>.**

## 3 changements d'opérateur sur 11 procédures d'appels d'offres en 2016

L'UTP recense :

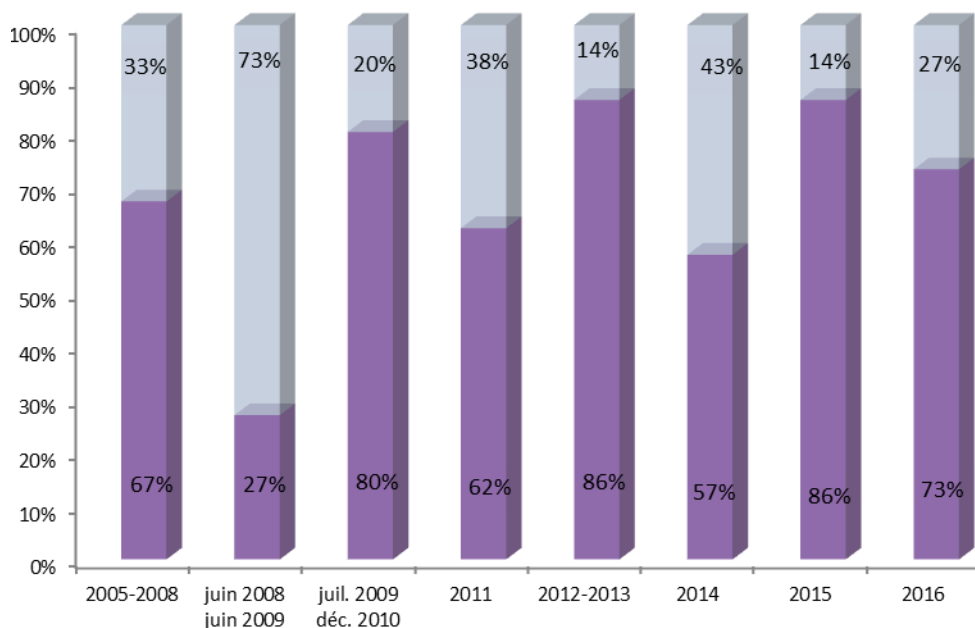
- ✓ **11 procédures d'appels d'offres<sup>2</sup>** qui ont donné lieu à **3 changements d'opérateur<sup>3</sup>**, soit un taux de **27 % de changement d'opérateur** ;
- ✓ **88 % des réseaux gérés en gestion déléguée.**

## 27% de changements d'opérateurs sur dix ans

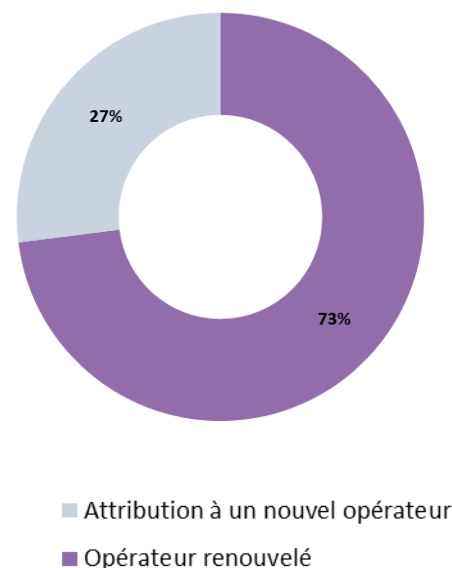
Sur l'ensemble des appels d'offres passés sur le marché français depuis 2005<sup>4</sup>, 27% ont été l'occasion d'un changement d'opérateur.

Soit **49 réseaux sur 180 appels d'offres** et ce, quelle que soit leur taille.

## Les changements d'opérateur sur dix ans



## Les changements d'opérateur depuis 2005



<sup>1</sup> L'étude porte cette année sur 153 réseaux adhérents à l'UTP hors Île-de-France. Le périmètre de l'étude porte sur des données du 01/01/2016 et arrêtées au 31/12/2016. Tout contrat ayant changé au 01/01/2017 n'est donc pas inclus. Par ailleurs, ne sont compris que les réseaux adhérents à l'UTP lors de l'année 2016.

<sup>2</sup> Annemasse, Beauvais, Dole, Dreux, Epernay, Isle d'Abeau, Laon, Laval, Vesoul, Vierzon, Villefranche sur Saône.

<sup>3</sup> Epernay, Isle d'Abeau, Laon.

<sup>4</sup> Le périmètre de l'étude a varié depuis 2005, en fonction notamment de l'évolution des adhérents de l'UTP, des changements de classe des réseaux...



Par ailleurs, l'UTP note que **16 réseaux adhérents** ont changé de mode de gestion sur la même période :

- ✓ **14 réseaux exploités en DSP sont passés en mode de gestion directe**<sup>5</sup>;
- ✓ **2 réseaux sont passés de la gestion directe à la gestion en DSP**<sup>6</sup>

### La concurrence s'inscrit dans un contexte international.

11 réseaux français sont exploités par des opérateurs européens<sup>7</sup>.

Parallèlement, depuis près de vingt ans, les entreprises françaises de transport public exportent leur savoir-faire hors de France et y réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires.

### Données prévisionnelles pour 2017 :

- ✓ **2 réseaux sont passés de la gestion déléguée à la gestion directe en 2017 :**

Les AO ont voté le principe du passage en Société Publique Locale (SPL) pour une mise en place effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Abbeville, Annecy, Aurillac, Belfort, Clermont-Ferrand, Dax, Douai, Maubeuge, Nice, Périgueux, Saumur, Saint-Brieuc, Thionville et Toulouse.

<sup>6</sup> Beaune et Saint-Malo.

<sup>7</sup> Agde, Bourg-en-Bresse, Cambrai, Dole, Haguenau, Mâcon, Menton, Perpignan, Salon de Provence, Sète, Villefranche-sur-Saône.

<sup>8</sup> Aubagne et Pau.

<sup>9</sup> Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

### Focus sur la DSP

Depuis la loi Sapin de 1993, les Autorités Organisatrices (hors Île-de-France) doivent régulièrement remettre en concurrence leurs contrats de DSP, ce qui leur permet de revoir les conditions d'exploitation de leur réseau et de le faire évoluer. La procédure prévue désormais par l'ordonnance relative aux contrats de concession<sup>9</sup>, qui a remplacé la loi Sapin, ainsi que par le Règlement européen 1370/2007 relatif aux Obligations de Service Public (ROSP), est transparente et non-discriminatoire. Elle laisse place à une négociation encadrée entre les parties afin de prendre en compte les spécificités de chaque réseau. La durée du contrat est limitée à 10 ans pour les autobus et à 15 ans pour le métro et tramway, sauf en cas d'investissements où elle peut être augmentée de 50 %. La durée est par ailleurs fixée en tenant compte notamment des objectifs de performance et de qualité déterminés par les Autorités Organisatrices.

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est **l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France**. L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Certaines sont liées à des groupes de transport comme Car Postal France, Keolis, Groupe RATP, Groupe SNCF, Transdev, Vectalia France. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

### Contact

**Valérie Beaudouin**

Département Législation et Affaires européennes

[lae@utp.fr](mailto:lae@utp.fr)

Tél : + 33 (0) 1 48 74 73 71

Octobre 2017

